



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 5 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE
DELBOS-GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE —
M. HERVOCHE — MME LIRIA

PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET
M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Décision
modificative du
budget n°2**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Chapitre 11 : Charges à caractère général :

26 770

60611	Eau et assainissement	1 500
60621	Combustibles	2 800
60624	Produits de traitement	8 000
61551	Matériel roulant	4 470
61558	Autres biens mobiliers	3 000
6256	Missions	7 000

Chapitre 12 : Charges de personnels et frais assimilés :

6 000

6413 Personnel non titulaire

6 000

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :**7 230**

6518	Autres	2 000
6531	Indemnités	1 350
6574	Subventions aux associations	3 880

Total dépenses de fonctionnement 40 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :Chapitre 73 : Impôts et taxes : **40 000**

73223	Fonds de péréquation des ressources com.	11 000
7381	Taxes add. aux droits de mutation	29 000

Total recettes de fonctionnement 40 000

Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré,****A l'unanimité,****Décide :**

d'adopter la décision modificative budgétaire n° 2 présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire

Pascal de SERMET